

---

Ma délégation voudrait, avant tout, saluer le travail de la Commission du droit international dans la codification et le développement progressif du droit international (CDI) et réitère son plein soutien à l'élaboration d'une Convention relative à la prévention et la répression des crimes contre l'humanité sur la base de son projet d'articles.

Ce point de l'ordre du jour consacré aux différents crimes contre l'humanité est d'une  
sur la question de la réduction en esclavage

ontologique des droits de l'homme.

Il est évident que les crimes contre l'humanité, notamment la réduction en esclavage, demeurent les crimes les plus graves. Certaines idéologies ont malheureusement cherché à le justifier par la supériorité d'une race par rapport à une autre. Il en résulte qu'un tel système a cependant, perduré des siècles.

En abordant cette épineuse question des crimes contre l'humanité, la République d'Haïti ne peut ignorer la profondeur et la persistance des cicatrices laissées par la réduction en esclavage. Pour nous, cette tragédie ne représente pas simplement un chapitre de l'histoire mondiale ; elle est

On oublie trop souvent que, sans la république d'Haïti, l'histoire de nombreux pays serait différente aujourd'hui. Lors de la bataille de Savannah en 1779, des soldats haïtiens ont combattu aux côtés des troupes coloniales américaines pour leur indépendance. Notre